

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1244

Artikel: Partenaires sociaux : le faux calcul patronal
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le faux calcul patronal

(jd) Samedi 27 janvier. Trois mille travailleurs de la chimie défilent dans les rues de Bâle. Non pas pour revendiquer de meilleurs salaires mais pour défendre la place de leurs syndicats dans les négociations salariales. Depuis le 1^{er} janvier, la branche est orpheline de sa convention collective. Malgré d'excellents résultats, les multinationales de la chimie suppriment des emplois avec une belle régularité. Et voilà que le patronat exige maintenant de négocier les salaires, entreprise par entreprise, avec les seules commissions du personnel. Les syndicats n'interviendraient qu'ultérieurement et seulement en cas d'échec entre le personnel et la direction. Une position qui à l'évidence affaiblirait les salariés, dépendants qu'ils sont de leur entreprise. Si les syndicats acceptent la décentralisation des négociations, telle que pratiquée dans la métallurgie, ils tiennent à être présents dès la première étape. Dans une votation à bulletin secret, les syndiqués ont riposté en se prononçant à une très large majorité pour la grève.

La situation dans la chimie n'est pas exceptionnelle. Elle illustre la volonté patronale de vider les conventions collectives de leur substance au profit d'accords d'entreprise, mieux adaptés à la diversité des conditions concrètes. Ainsi les banques ont-elles aussi annoncé leur intention de renoncer aux négociations centrales. Devant le refus des associations du personnel bancaire, cette branche risque bien de se retrouver sans convention collective dès le mois de juin.

Erosion de la concertation

Depuis de nombreuses décennies, la Suisse a fait de la concertation un principe fondamental de sa vie politique et économique: les partenaires sociaux comme les partis gouvernementaux, plutôt que de faire prévaloir mécaniquement la loi du plus fort, cherchent des compromis. Avec les difficultés liées au ralentissement de la croissance, à la restructuration des entreprises et, dans le champ politique, à des ressources fiscales moins abondantes, on observe une érosion de ce principe. Comme si la concertation, le compromis ne convenaient qu'aux périodes de haute conjoncture. Un luxe de nantis en quelque sorte. Et l'on voit surgir une génération d'entrepreneurs, et même quelques politiciens, qui chantent les louanges de l'esprit de décision exempt de faiblesse.

Or c'est précisément quand la situation devient plus difficile et que s'imposent des choix importants, pour l'économie comme pour la société, que la concertation acquiert toute sa valeur. En profitant de la situation sur le marché du travail et en arguant de la concurrence internationale pour faire éta-

lage de sa force, le patronat helvétique commet une erreur capitale. Car imposer unilatéralement aux salariés le prix de la flexibilité, c'est affaiblir leur motivation, donc risquer une dégradation de la qualité du travail. Alors même que l'économie, pour faire face aux changements indispensables, doit trouver des solutions qui rencontrent l'adhésion du plus grand nombre.

Un pays sur lequel la Suisse ne cesse de s'aligner dans de nombreux domaines l'a compris. En Allemagne, gouvernement, syndicats et patronat se mettent à la même table pour débattre du chômage, des coûts du travail, du maintien des emplois, de l'emploi des jeunes. Ils procèdent à des échanges de flexibilité, par exemple des horaires plus souples en fonction des variations du volume de production contre une garantie de l'emploi.

En Suisse, le patronat ne cesse de mettre en garde contre la dégradation des conditions de compétitivité. Par son attitude rigide, il contribue à cette dégradation. ■

ÉGALITÉ

La barrière de l'argent

(red.) Lors de leur récent congrès, les femmes suisses ont pu tirer un bilan positif de leur combat pour l'égalité. En effet, au cours du dernier quart de siècle, la situation juridique et politique des femmes s'est sensiblement améliorée: article constitutionnel sur l'égalité, nouveau droit de la famille, législation contre les discriminations, présence accrue dans les organes législatifs et exécutifs.

La sphère économique par contre résiste vigoureusement à cette marche en avant. Serait-ce là que résident les véritables enjeux de pouvoir?

Aide à la carrière des hommes

Les dernières données statistiques sur les salaires ont crûment rappelé la place des femmes dans le monde du travail. Tout au bas de l'échelle – moins de 3000 francs nets par mois pour un travail à plein temps – on trouve 25,9% des femmes contre 4,6% des hommes. A l'autre extrémité, les proportions sont inversées: au-dessus de 9000 francs, 0,8% des femmes et 7,1% des hommes. Et c'est dans les positions de cadres supérieurs que la différence de salaire est la plus criante.

Il n'y a aucune raison de croire à une amélioration «naturelle» et progressive, bien au contraire. Ce statut privilégié dans le monde du travail et dans l'échelle des salaires, les hommes le doivent pour l'essentiel au travail domestique non rémunéré des femmes, ce bénivolat qui leur permet de s'affirmer professionnellement et financièrement. «L'insertion asymétrique des hommes et des femmes dans l'économie monétaire agit

C'est justement quand les conditions économiques se durcissent que la concertation prend tout son poids